

Compte rendu de la réunion du conseil du 17 avril 2018

Le 17 avril 2018 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 09/04/2018** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de M. le maire Michel GAUTHIER-MILHAC

PRESENTS : Mmes FLORENTY Céline, DEBOMY Anne, PONCET Daniele-Génia, LAURENT Aurore, ARLIE Frédérique Mrs GAUTHIER-MILHAC Michel, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, MARTINS François, MORTESSAGNE Jacky.

ABSENT excusé représenté : EYMERY Christian a donné pouvoir à M. Gauthier-Milhac,
Secrétaire de Séance : Maurice Caminade

Vote du compte administratif 2017 et du compte de gestion 2017

M. le maire présente le compte administratif 2017 tel que défini ci-après :

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	- 17169.60	0.00	48 218.93	31 049.33
Fonctionnement	95 275.51	17 169.60	17 762.14	95 868.05
Total	78 105.91	17 169.60	65 981.07	126 917.38

Après que le Maire se soit retiré, le conseil municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de Jacky Mortessagne décide d'approuver le compte administratif.

Le conseil municipal adopte le compte de gestion du receveur municipal qui présente les mêmes chiffres.

Affectation du résultat 2017

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

- R002 recette de fonctionnement 95 868.05
- R001 recette d'investissement 31 049.33

Vote des taux d'imposition des taxes locales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de retenir pour l'exercice 2018 les taux suivants :

	TAUX	BASE IMPOSITION	PRODUITS
Taxe d'habitation	11.48	179 700	20 630
Taxe foncière bâtie	12.44	133 500	16 607
Taxe foncière non bâtie	73.71	6 900	5 086
Produits fiscal attendu			42 323

Les membres présents ont signé ainsi que le maire et le secrétaire de séance. Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Vote du budget communal 2018

Le budget primitif 2018 est présenté au Conseil Municipal, il s'équilibre en recettes et en dépenses

Section de fonctionnement : 252 408.00

Section d'investissement : 76 750.00

Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité, le budget est voté au niveau du chapitre.

Réfection du panneau « espace pêche »

M. le maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise PubliMobil concernant la réalisation d'un panneau de 150X100, lequel s'élève à 371.50€ HT texte recto-verso.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le devis et autorise le Maire à donner l'ordre de service à intervenir.

Fait à PRATS DU PGD le 17/04/2018
Michel GAUTHIER-MILHAC